



MAIRIE
DE

CITRY 77730

Place Gaston de Renty

☎ : 01 60 23 60 27

E-mail : mairie.citry@wanadoo.fr

Monsieur Thierry FLEISCHMAN
Maire de CITRY

A

AUX PARENTS D'ELEVES

CITRY, le 30 septembre 2022



Objet : étude surveillée

Chers parents,

La mairie de Citry met à la disposition des parents et des élèves une étude surveillée les lundis, mardis et jeudis de 17h à 18h. Ce temps d'étude est encadré par du personnel municipal les mardis et jeudis et par une enseignante de l'école les lundis.

La facturation de ce service périscolaire est de 1€50 de l'heure.

Le nombre d'enfants est limité à 10, du CP au CM2.

Il est possible que l'enfant soit accueilli ensuite à la garderie en attente du retour de ses parents.

Thierry FLEISCHMAN, Maire

Je souhaite inscrire mon enfant à l'étude surveillée

Nom de l'enfant :

Jours :

Cadre réservé à la mairie

DOSSIER D'INSCRIPTION ET REGLEMENT INTERIEUR REMIS OUI NON